REGLEMENT 2025

Course Les Foulées 3919

Dimanche 30 Novembre 2025

Ce règlement s'applique à tous les participants à la course : « Foulées 3919 » 2025 sur le 6.8km et le 10km.

Article 1 : PRESENTATION.

- La Ville de Pontoise et l'association EACPA organisent le **Dimanche 30 novembre 2025** à Pontoise **la COURSE LES FOULEES 3919** sur deux épreuves :

- Les courses sont ouvertes à partir de la catégorie cadets (nés en 2008/2009).

- Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

- Le rendez-vous de l'épreuve se situe au Parc de Larris devant l'Espace Larris Maradas.

- Le matin de la course le Dimanche 30 novembre 2025 : retrait des dossards de 9h00 à 10h30.

- Les dossards doivent être portés impérativement sur la poitrine, visibles dans leur totalité sous peine de disqualification.

- Les parcours de 6,8 km et de 10 km sont en zone urbaine passante par la ville.

- Le départ et l'arrivée des deux courses se font à l'Espace Larris Maradas.

- Départ du 6,8 km et du 10 km à 11h00.

Article 2 : INSCRIPTIONS.

- Les tarifs comprennent le prix du dossard et le chronométrage :

- ➔ 6.8 km : 8 € + frais d'inscription.
- ➔ 10 km : 12 € + frais d'inscription.
 Il est possible de s'inscrire le jour de la course, 1h avant le départ de la course.

-Les paiements sur internet se font uniquement par carte bancaire sur le site sécurisé athlé.live.

- Conformément à la législation en vigueur, chaque participant doit fournir une licence FFA valide ou un Parcours Prévention Santé (PPS) de moins de 3 mois attestant l'absence de contre-indication à remplir sur le site **https://pps.athle.fr/.**

- Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire et à remplir lors de l'inscription, sauf si l'enfant possède une licence FFA.

- Aucun dossard ne sera délivré sans licence FFA ou Parcours Prévention Santé (PPS).

- Les dossards seront de différentes couleurs pour le 10 km et pour le 6.8 km

Article 3 : ASSURANCES.

- L'organisateur est couvert par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

- Si l'épreuve devait être annulée en cas de force majeure ou pour un motif dépendant de la volonté de l'organisateur, aucun remboursement de frais d'inscription ne pourra être effectuer.

- Accidents ou vols : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.

- L'organisateur se dégage de toute responsabilité pour les coureurs qui prendraient le départ sans dossard.

- Tout engagement est personnel. Toute personne cédant son dossard à une tierce personne est tenue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. De même, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident survenu ou provoqué par toute personne non inscrite, courant avec un dossard qu'elle s'est procurée frauduleusement.

Article 4 : PARCOURS.

- Les parcours seront balisés par rubalise, cônes et fléchage au sol.

- Des contrôles seront effectués par des commissaires de course et des signaleurs.

- Ravitaillement en eau prévu au 5e km pour le 10 km

- Ravitaillement pour tous à l'arrivée des courses.

- Les concurrents abandonnant doivent signaler leur arrêt et rendre leur dossard.

- Une équipe de la Croix Rouge sera présente.

- La sécurité est assurée par la Police municipale ainsi que des signaleurs à tous les carrefours.

Article 5 : DIVERS.

- Chronométrage par puce électronique via le dossard.

- Les participants autorisent l'utilisation de leur image par l'organisation.

- Récompenses pour les premiers pour chaque catégorie.

- Afin de respecter l'environnement et les espaces traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets sur le parcours. Des poubelles seront à disposition. Les participants s'engagent donc à respecter l'environnement, le parcours et les bénévoles.

- L'organisateur se réserve le droit de modifier ou annuler l'événement selon conditions météo, sécurité ou décisions administratives.

-Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et de l'ensemble des articles qui le composent, il en accepte toutes les clauses.

-Tout participant dont le comportement sera en contradiction avec ce règlement, fera l'objet d'une exclusion de la course.

- En cochant la case « J'ai lu et accepte le règlement de la COURSE DE LA FOULÉES 3919 2025 » (champ obligatoire) lors de votre inscription en ligne sur le site athlé.live règlement affiché sur les tables au retrait des dossards au stade.